



Indemnités REP et REP+ pour les AESH et AEd, une supercherie !

COMMUNIQUÉ

L'État se trouve en difficulté face à une décision récente de justice et une autre à venir, sur la question de l'inéquité du droit d'accès aux indemnités REP et REP+. Le ministère a donc été contraint d'en prendre acte via la présentation en Comité Technique Ministériel d'un projet de décret. Ainsi la totalité des personnels exerçant en Éducation prioritaire sera concernée, soit : les enseignant-es, CPE, AEd, AESH, IEN, IA-IPR, conseiller-ères pédagogiques, personnels de direction, administratif-ves, techniques, sociaux-ales et de santé y exerçant.

L'indemnité pour tous les personnels en Éducation Prioritaire : un dû

La CGT Éduc'action qui portait cette revendication depuis le départ observe que l'État aura mis du temps à l'entendre. Cela est lié à la récente décision de justice qui condamne le gouvernement à verser les indemnités REP et REP+ aux AEd, ainsi qu'au combat mené par la CGT Éduc'action, dans l'académie de Créteil, qui a permis leur versement aux assistant-es sociaux-ales. Cette décision est donc un juste retour des choses.

Indemnités REP et REP+ low cost pour es AEd et AESH

Pour autant nous dénonçons l'arrêté établissant le montant des indemnités, en ce qui concerne les AEd et les AESH. En effet, Bercy ayant accordé une enveloppe budgétaire fermée, le ministère a fait le choix de définir un montant inférieur pour ces seuls personnels. Cette décision est proprement scandaleuse : pour des raisons purement budgétaires le ministère décide que les personnels les plus précaires et aux salaires les plus faibles, toucheront moins que les autres personnels alors que ces indemnités sont liées au lieu d'activité et non à la fonction.

La CGT Educ'action engagée auprès de ces personnels, dénonce le mépris dont ils-elles font l'objet. L'arrêté fixant les montants n'étant pas soumis au vote du CTM, elle a refusé de prendre part au vote sur le décret présenté par le ministère. Nous avons demandé en urgence que soit convoqué un groupe de travail ministériel sur la question des salaires des AESH qui restent au niveau du SMIC pendant 9 ans. La CGT Éduc'action continue d'exiger que les AEd éligibles au CDI l'obtiennent automatiquement ainsi que la création d'une grille salariale nationale pour ces personnels.

Montreuil, le 2 novembre 2022